Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue

française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: - (1992)

Heft: 36

Rubrik: Revue de presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

par le Tribunal de division II à

18 ans de réclusion pour trahi-



BALE

LES FICHES AUX ARCHIVES **POUR 35 ANS**

Les fichiers de Bâle-Campagne concernant la protection de l'Etat vont être transférés aux archives cantonales et ne pourront pas être consultés avant 35 ans. Le gouvernement cantonal a également décidé que tous les dossiers ouverts il y a moins de 5 ans sur la lutte contre l'espionnage, le terrorisme, le crime organisé et les mouvements extrémistes violents, resteront à la disposition de la police. L'interdiction de consulter les documents déposés dans les archives cantonales est valable aussi bien pour l'Etat que pour les privés. Passé le délai de 35 annés, les dossiers ne pourront être ouverts que dans le cadre de recherches scientifiques et en fonction des éventuelles directives fédérales en la matière.

BERNE

DECES DU BRIGADIER JEAN-LOUIS JEANMAIRE

Le "traître du siècle" disparaît sans obtenir de réhabilitation. L'ex-brigadier Jean-Louis Jeanmaire est décédé le mercredi 29 janvier dernier, à l'âge de 81 ans. Une 3ème demande de révision de son procès devait être prochainement déposée.

Le "traître du siècle", comme l'avait appelé l'ancien Conseiller Fédéral Kurt Furgler, avait été condamné le 17 juin 1977 à 18 ans de réclusion pour espionnage au profit de l'URSS. Il avait aussi été dégradé et exclu de l'armée. Libéré après douze ans passés à la prison de Bellechasse, il s'est sans succès battu pour obtenir la révision de son procès. Un

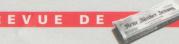
NOUVELLES EN PROVENANCE DES CANTONS SUISSES.

comité d'anciens parlementaires s'était formé pour obtenir sa réhabilitation. Né à Bienne en 1910, il avait fait ses études à l'Ecole Polytechnique de Zurich, dans l'intention de devenir architecte. Il avait préféré par la suite la carrière d'officier instructeur. Colonel en 1957, il fut promu colonel brigadier et occupa le poste de chef des troupes de protection aérienne (PA) de 1969 à 1975. En 1959, il fait une rencontre qui allait lui être fatale quelques années plus tard. Lors d'un exercice au Tessin, Jeanmaire fait la connaissance de Vassili Denissenko, alors attaché militaire soviétique à Berne. Jeanmaire, sa femme et l'officier de renseignements se lient d'amitié. Les années passent. En 1969, Jeanmaire atteint le sommet de sa carrière en tant que chef suprême des troupes de protection aérienne. Il est alors un des grands de l'armée suisse lorsqu'il part à la retraite avec les honneurs, fin 1975. Mais, à ce moment, il ignore qu'il était surveillé depuis environ six mois. Et quand les services secrets l'engagent quelques jours plus tard pour une "étude de protection civile", il ne se rend pas compte du piège tendu. En vertu d'un mandat d'arrêt du procureur de la Confédération, il est interrogé. Il avouera le 9 août 1976 la remise aux Soviétiques de documents classifiés et sera arrêté le même jour.

Douze ans à Bellechasse. II est condamné le 17 juin 1977 son du secret militaire au profit de l'Union Soviétique. Le tribunal retint la divulgation de secrets militaires au profit de l'URSS entre 1962 et 1975. La lecture des considérants du jugement montre que le tribunal a surtout tenu compte des aveux du brigadier, qui a admis avoir agi en étant pris dans un "engrenage" auquel il ne pouvait plus échapper. Mais il n'aurait agi ni pour des motifs idéologiques, ni par esprit de lucre. D'après les conclusions du tribunal, Jeanmaire avait besoin de contacts et de valorisation, ce qu'il aurait trouvé auprès de Denissenko et de ses successeurs. Les secrets militaires - des règlements et des documents de toutes sortes, du développement historique aux schémas de l'articulation des différentes unités - seraient ainsi parvenus aux commanditaires de Jeanmaire. Il aurait notamment livré des renseignements sur les zones territoriales et sur l'organisation de la défense générale, ainsi que des documents du plus haut secret concernant la mobilisation générale en Suisse. Il passera 12 ans au pénitencier de Bellechasse, où il s'occupera, selon ses dires, à remettre sur le droit chemin "les objecteurs de conscience et les drogués", jusqu'à sa libération en 1988. Son combat pour sa réhabilitation en fit une star des médias. Quelques points obscurs de son dossier lui valurent le soutien de milieux tant de la gauche que de la droite. Chargé d'examiner une pétition "pour une réévalution parl'affaire lementaire de Jeanmaire", la Commission d'enquête parlementaire DMF (CEP-DMF) publia en mars dernier ses conclusions. Elle constatait que Jeanmaire avait remis aux Soviétiques des documents confidentiels et secrets, mais pas de docu-"rigoureusement ments secrets". Pour ce qui était de l'opinion publique, Jeanmaire était persuadé d'être déjà réhabilité. Pour lui ne subsistait donc désormais que la "dernière escarmouche", le recours contre sa condamnation en 1977.

STRATEGIE ECONOMIQUE POUR L'OBERLAND BERNOIS : EVEILLER UN SENTIMENT DE SOLIDARITE

La Chambre bernoise de l'Industrie et du Commerce (HIV) vient de présenter le troisième et dernier volet de sa stratégie économique pour les régions périphériques du canton de Berne Bien que l'Oberland bernois soit une région en croissance - avec une augmentation du nombre des habitants et des salariés supérieure à la moyenne, de nombreuses améliorations s'imposent, en particulier au niveau de l'offre de logements et de la charge fiscale. Une enquête, à laquelle ont participé 41 % des entreprises de l'Oberland, montre clairement où des améliorations sont souhaitables pour rendre plus attrayant cet espace économique. En effet, l'habitation et les loisirs sont les atouts de l'Oberland bernois, et pourtant le marché du logement y est mauvais, constate Hansjürg Wyler, président de la section Interlaken-Oberhasli. Quant à la charge fiscale de la région, supérieure aux moyennes bernoise et suisse, elle doit être diminuée. En outre, l'offre en matière de formation continue est jugée mauvaise par les entreprises. Si, face à cette situation, les



regards se tournent principalement vers la Confédération, les cantons et autres autorités, l'initiative devrait également venir des entreprises ellesmêmes. L'enquête de la HIV montre d'autre part à quel point le tourisme est important pour l'Oberland : sa part s'élève à 80 % dans l'économie générale de la région. Près de 30 000 emplois dépendent du trafic avec l'étranger et ce sont deux milliards de frs.s. que les hôtes de l'Oberland apportent chaque année. Mais, selon le de l'Office Tourisme de l'Oberland, Walter Twerenbolf. l'occupation moyenne des 27.000 lits d'hôtel n'atteint que 50 % en hiver et à peine 40 % en été. Aucun entrepreneur ne peut supporter longtemps une telle absence de rendement. Le tourisme est par conséquent un atout de développement pour la région, mais un atout sous-exploité. Tout le travail de la HIV consiste en fait à faire prendre conscience, par le biais de ses enquêtes et les consultations, à ses divers partenaires, de la nécessité d'un travail réalisé de concert, à "éveiller parmi la communauté des entrepreneurs de l'Oberland (mais aussi du Jura bernois, de l'Emmental) un sentiment de solidarité". Surtout, le nouveau contexte européen donne un sens nouveau au mot "région": il ne convient plus d'essayer de résoudre les problèmes partiellement. Mais bien de travailler à long terme, en refusant l'isolement.

GENEVE

OUVERTURE DU PROCES "PRINCESSE RUSSE/ FINANCIAL TRUST"

Le procès de l'avocat genevois

Michel de G. s'est ouvert fin janvier devant la Cour d'assises de Genève. L'avocat, et avec lui trois autres personnes, dont un notaire et un gérant de fortunes, sont impliqués dans une affaire financière à tiroirs dite de la "princesse russe" ou "Financial encore Trust". Michel de G., principal accusé de cette affaire, est soupçonné d'avoir détourné 12 des 25 millions de frs.s. qui lui avaient été confiés pour être gérés par le "Financial Trust". L'ouverture des débats a été marquée par un incident provoqué par le défenseur du notaire. Me Dominique Poncet contestait en effet la compétence de la Cours d'assises et soutenait que les faits reprochés à son client, un notaire, étaient du ressort de la Cour correctionnelle. Son client était accusé d'usure pour avoir reçu des honoraires s'élevant à 750.000 frs.s. et une donation de 200.000 dollars de la part de l'une de ses clientes morte ruinée, à l'âge de 99 ans et à qui la rumeur avait attribué le titre de "princesse russe". La première audience fut consacrée à l'audition de plusieurs responsables du "Crédit Suisse". Principale lésée dans l'histoire, la banque avait provoqué l'action en justice en déposant plainte en mars 1990 contre le gérant de fortunes Philippe C.. Celui-ci devait être arrêté en juin de cette année-là, en même temps que l'avocat Michel de G. Alerté par des clients qui voyaient leurs avoirs fondre comme neige au soleil, le Crédit Suisse procéda à une enquête interne. Celle-ci mit en lumière les malversations commises par l'ancien mandataire commercial. Entre-temps (en 1986), Philippe C. avait fondé avec l'avocat Michel de G. la

société de gestion de fortunes "Financial Trust", actuellement en faillite avec un passif de plus de 23 millions. D'après les déclarations d'un responsable de la banque, la plupart des clients lésés par la "Financial Trust" étaient des étrangers. Sans leur accord, Philippe C. procédait à des placements hautement spéculatifs sur le marché des options. Ensuite, il attribuait systématiquement les gains à ses amis et les pertes aux clients étrangers.

SOLEURE

27EME JOURNEES CINEMATOGRAPHIQUES DE SOLEURE

Elles s'annonçaient pourtant bien, ces Journées. Jamais autant de films n'avaient été et plusieurs progammés, avant-premières de ieunes cinéastes. comme Marcel Gisler ou Dani Lévy avaient attiré la curiosité du public. Mais les attentes ont été décues. A part quelques courts-métrages, comme "Quart de gloire" de Michel Etter, la cuvée 92 aura été celle du film bien fait, mais manquant d'inspiration : peu d'émotion et aucune oeuvre n'aura fait l'unanimité, pour ou contre elle. A noter : du côté des documentaires, la toxicomanie figure au rang des thèmes les plus exploités. A signaler également, "les derniers hommes libres" d'Olivier Matthias Meyer. Le cinéaste explore l'épisode de la dispersion des familles Jenisch par Pro Juventute dès les années vingt et jusqu'aux années 70. Ce documentaire refait un peu de lumière sur un scandale trop vite étouffé et sur les moyens pour le moins contestables qui ont été utilisés alors par l'oeuvre d'entraide. Le Grand prix du public du concours d'animation "Suissimage" doté de 2000 frs.s. a été remis au genevois Michel Dufourd pour "Pas de cercueil pour les pantins". Quant au second prix du public doté de 1000 frs. et au Prix de la relève de 1500 frs.s. du Groupement suisse du film d'animation, ils ont été tous attribués à Sandro Barmettler pour "Interview".

"ZEITPUNKT"

Un nouveau magazine alternatif. La presse alternative d'outre Sarine s'est enrichie d'un nouveau magazine bimensuel avec la sortie de Publicité

Château Montlau

de Lucerne



à Bordeaux

Depuis 20 ans déjà, au cœur du vignoble Bordelais, flotte le Drapeau de Lucerne. A. Schuster de Ballwil est heureux de vous faire bénéficier de son offre.

Château Montlau: un grand vin rouge AOC Bordeaux Supérieur, Millésime 1989 FF 32,- TTC

"Favory": Méthode Champenoise

FF 42,- TTC

Adressez vos commandes à : Château Montlau, 33420 Moulon

"Der Zeitpunkt". Dirigé par Christoph Pfluger, ancien rédacteur chef en "Diagonal", "Der Zeitpunkt" est conçu comme une "digest" et présentera chaque quinzaine un choix représentatif de la presse alternative mondiale. Tiré à 12 000 exemplaires, ce cahier d'une trentaine de pages est vendu au prix de 7,50 frs.s. le numéro.

TESSIN

NON AU "TOURISME D'ESSENCE"

Les stations-service du sud du Tessin sont fermées depuis le 1er mars la nuit et les jours fériés, afin de mettre un terme au "tourisme de l'essence", en provenance de l'Italie. Par contre, il sera possible de faire le plein plus tard le soir durant la période d'essai (durant deux ans), et les automates de la région de Lugano fonctionneront. Un premier essai avait eu lieu de décembre 90 à juin 91.

DÉMISSION

Le président du parti socialiste tessinois (PST), Rossano Bervini, a annoncé début février sa démission. Dans le journal du parti "Libera Stampa", il motive son départ par la volonté de rendre possible la réunification de la gauche tessinoise. M. Bervini est le troisième président de parti tessinois à rendre son tablier depuis les élections fédérales d'octobre dernier.

VALAIS

TERRAINS DE GOLF SUR LE COTEAU VALAISAN

Les milieux écologiques contre. Le WWF et la Ligue valaisanne pour la protection de la nature (LVPN) veulent interdire la construction de terrains de golf sur le coteau valaisan entre 800 et 1200 mètres d'altitude. Les deux organisations proposent d'y maintenir une zone agricole car les terrains de golf n'ont aucune valeur écologique. Bien plus, ils sont plutôt polluants (à cause de l'apport forcé d'engrais, entre autres). Dans un rapport publié l'an dernier, une commission cantonale chargée d'examiner la problématique du golf en Valais avait conclu que les meilleures zones se situaient sur le coteau, entre 800 et 1200 mètres d'altitude. Aberrant, répondent les deux organisations écologiques qui estiment que c'est justement dans cette zone que sont recensées les plus grandes richesses naturelles du canton. Pour les conserver, il faut y maintenir une activité agricole et réduire les zones à bâtir surdimensionnées. Le WWF et la LVPN fustigent ainsi l'attitude du canton qui, selon eux, n'a jamais eu de politique coordonnée pour la protection des coteaux. Toutes deux ne s'opposent pourtant pas à la construction de terrains de golf, mais elles pensent toutefois qu'un grand nombre d'espèces animales sont mises en danger par l'implantation de terrains - et il y a 23 projets au total en Valais, dans cette zone. Pour le seul golf de Grimisuat, dont les promoteurs viennent d'obtenir une autorisation de défrichement, les deux organisations ont chiffré à 50 le nombre d'espèces menacées de disparition qui vivent dans le périmètre du futur terrain. Pour l'heure toutefois, aucune décision quant à un éventuel recours devant le Tribunal Fédéral n'a été prise.

ZURICH

ARRESTATION

Beat Künzli, procureur du district de Zurich, confirme que l'enquête menée contre un haut fonctionnaire zurichois s'étend à des trafics illégaux d'armes et d'uranium. Ce haut fonctionnaire, ancien chef de l'Office économique Département cantonal finances, âgé de 49 ans, avait été arrêté en novembre 1991 corruption pour Dénoncé par le chef du Département zurichois des finances, le Conseiller d'Etat Eric Honegger, il s'occupait à l'époque surtout de l'application de la législation sur l'hôtellerie et la restauration. Il se serait rendu coupable d'avoir accepté des avantages matériels lors de l'attribution de natentes

DEMISSION COLLECTIVE D'AS-SISTANTS SOCIAUX À ZURICH.

Une quinzaine d'assistants sociaux qui travaillaient dans les refuges de nuit de la Ville de Zurich ont démissionné. Ils protestent ainsi contre le contrôle d'identité des toxicomanes exigé par l'Office municipal des oeuvres sociales. Emilie Lieberherr, responsable des oeuvres sociales, souligne qu'elle tient en effet à réserver les refuges de nuit aux droqués zurichois. Elle a pourtant fait un léger compromis : des fonctionnaires municipaux enregistreront désormais des réservations durant la journée et les assistants sociaux pourront donc se limiter à contrôler les réservations.

Erratum : toutes les excuses de la rédaction à M. Gilliéron dont le nom avait été mal orthographié dans le dernier numéro.

du des passive.

Francis Poulenc

Claves CD 50-9112 DDD

gnés.

Claves

Franz Schubert

Trios pour piano.

Trüelweg 14, CH-3600 Thoune

Les deux trios pour piano de Schubert,

liés par la même tonalité, se situent aux

extrémités de l'œuvre du compositeur.

La Sonate en un mouvement en Si bémol

majeur D 28 représente probablement le

mouvement initial d'un Trio inachevé de

sa jeunesse. Les formules très person-

nelles et les tendres mélodies de cette œuvre révèlent déià l'imagination débor-

dante du musicien âgé alors de 15 ans..

Le trio pour piano en Si bémol majeur

op. 99 D 898, composé en 1827, est,

quant à lui, un monument magnifique dans la pure tradition du Trio op. 97 dit

"l'Archiduc" de Beethoven. Hansheinz

Schneeberger, violon, Thomas Demen-

ga, violoncelle, et Jörg Ewald Dähler,

piano-forte (Franz Brodmann, Vienne,

1820) en sont les interprètes tout dési-

Claves Records

Musiques pour orchestre.

Mis à part ses mélodies, de nombreuses partitions de Francis Poulenc - le plus jeune musicien du "Groupe des Six" n'ont été reconnues que tardivement, hors de France, tout au moins. Quant à sa gloire posthume, il ne pouvait l'imaginer. Le Dialoque des Carmélites et son Requiem sont parmi les œuvres les plus prenantes de notre temps. La musique de Poulenc est empreinte de spontanéité, de clarté et d'élégance ; d'émotion également. Le présent enregistrement comporte les deux Suites pour orchestre Les Animaux modèles et Les Biches, deux mouvements extraits des Mariés de la Tour Eiffel ainsi que Deux Marches et un Intermède. Ces œuvres sont restituées dans une interprétation nuancée et pleine de vie par l'orchestre symphonique de Südwestfunk Baden-Baden sous la direction de Marcello Viotti. Claves CD 50-9111 DDD

Frescobaldi

Œuvres pour quatuor à vent.

L'attachement liant Bach à Girolamo Frescobaldi est confirmé, entre autres, par le fait que Bach transcrit de sa main les Flori musicali de Frescobaldi dans son cahier de musique. L'œuvre de Frescobaldi prend racine dans le premier baroque italien et reflète le développement rapide de la musique instrumentale. Les Ricercare, Canzoni et Capricci enregistrés sur ce disque témoignent de son art instrumental et particulièrement de son cheminement qui va du contrepoint traditionnel à un chromatisme accentué. Ces œuvres, interprétées ici par le quatuor à vent en cuivre Quatuor Novus, constitué depuis dix ans, démontrent l'ampleur de la maîtrise de Frescobaldi en matière de variations et d'innovation harmonique.

Claves CD-50-9104 DDD